

ASSOCIATION ENTREPRISES EUROCHANNEL
CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AEE



Conscientes de devoir partager des actions communes pour mener à bien un développement durable sur le territoire dieppois, l'agglomération Dieppe Maritime, l'AEE, et la CCI de Dieppe ont lancé une démarche pilote en Haute-Normandie, en collaboration étroite avec le Réseau GRANDDE, de gestion durable du Parc Régional Eurochannel.

D'un engagement local au travers de l'Agenda 21, et d'un engagement collectif des entreprises dans la responsabilité sociétale, cette opération initiée en 2012, a permis la définition et la mise en œuvre d'un programme d'action stratégique de gestion durable sur le Parc Régional d'Activités EuroChannel.

Les entreprises de l'AEE et les acteurs publics locaux ont en outre fait le choix de traduire cet engagement commun dans une « Charte de Développement Durable » qui soit bénéfique économiquement, écologiquement et socialement à la zone d'activité et aux entreprises.

L'adhésion à la « Charte de Développement Durable AEE » marque la volonté forte des membres de s'inscrire par des actes concrets dans une dynamique d'amélioration collective et continue.

Cette charte encourage les membres de l'AEE à progresser dans leurs pratiques sur quatre axes précis à savoir Gouvernance, économie, social et environnement.

Chaque signataire s'engage ainsi à :

1. Garantir une gouvernance forte et exemplaire

- Se mobiliser dans l'objectif de favoriser le lien et les échanges de bonnes pratiques entre les membres de l'AEE et le territoire
- S'impliquer et s'ouvrir vers l'extérieur pour partager les bonnes pratiques durables

2. Contribuer au succès commercial de la zone d'activités et favoriser le développement des activités implantées

- Soutenir la communication sur les activités économiques et le référencement des entreprises
- Mutualiser les besoins pour limiter les coûts pour les entreprises et améliorer leur compétitivité
- Créer et maintenir des emplois sur le territoire

3. Pratiquer une gestion responsable des ressources humaines, améliorer les conditions de travail et favoriser les retombées positives sur le territoire

- Soutenir le développement de l'employabilité par la gestion des compétences et la formation des salariés
- Accompagner les mesures de prévention des risques professionnels
- Prohiber toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession et promouvoir l'égalité des chances
- Favoriser les services de proximité

4. Valoriser l'environnement et limiter les impacts sur celui-ci

- Exploiter ses activités avec le souci de prévention des pollutions et de réduction des consommations de ressources naturelles, d'eau et d'énergies
- Préserver le milieu naturel et favoriser la biodiversité
- Développer une gestion durable des déchets produits par les entreprises

Pourquoi adhérer à la charte Développement Durable AEE ?

L'adhésion à la Charte Développement Durable AEE est une démarche volontaire et d'adhésion libre du chef d'entreprise, pour intégrer le développement durable dans la gestion de son entreprise au quotidien.

- ⇒ Si vous souhaitez participer à la protection de l'environnement, contribuer au bien-être de vos collaborateurs, valoriser votre entreprise sur le plan commercial et en termes d'image, ne pas subir les obligations légales à venir, faire des économies, créer une culture d'entreprise fédératrice : **ADHEREZ à l'Association Entreprises EuroChannel et SIGNEZ la charte Développement Durable AEE !**

L'opération collective « Gestion Durable sur le Parc Régional d'Activités EuroChannel » est soutenue financièrement par :



Association Entreprises EuroChannel (AEE)
Parc Régional d'Activités EuroChannel - TOSHIBA - Rue Louis BLERIOT - 76370 Neuville-les-Dieppe